

Intervention sur les Buddleias à Saint-Etienne-de-Tinée, pour préserver les abords de la Tinée (juillet 2016)

Objectifs de l'action

- supprimer un secteur de production de graines en amont sur le bassin versant,
- protéger la ripisylve du site Natura 2000,
- décliner la stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence Alpes-Côte d'Azur et son plan d'actions à l'échelle du territoire de la Métropole.

Cette action rejoint les objectifs de l'action 16 de l'Agenda 21 métropolitain « protéger les milieux naturels patrimoniaux, et ceux inscrits au réseau Natura 2000 », et l'objectif des DOCOB des sites Natura 2000 dont la Métropole assure la gestion : "préserver les milieux dans leur intégrité vis à vis des espèces envahissantes ou concurrentes".

Description de l'action

Considéré envahissant dans un grand nombre de pays, le buddleia colonise les milieux ouverts et ensoleillés, les berges et éboulis, les terrains vagues, les carrières, les voies ferrées... Il convient donc de procéder à son élimination et au suivi de sa reprise.

3 bonnes raisons d'éliminer l'arbre à papillons :

- Il concurrence la flore indigène et aboutit à une diminution de la biodiversité locale.
- Il provoque des glissements de terrain (berges, talus) et des embâcles dans les cours d'eau à cause de ses racines superficielles, non fixées en profondeur.
- Il synthétise des molécules (buddledin A, B et C) pouvant être toxiques pour certains poissons.

Localisation : Commune de Saint-Etienne-de-Tinée



Illustration 1 : localisation des buddleias au niveau du village de Saint-Etienne-de-Tinée

Méthodologie :

Le repérage de terrain et le choix de la méthode d'intervention ont été effectués mercredi 16 juillet en présence de **Madame Katia DIADEMA du Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles, des services techniques de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et de la Métropole Nice Côte d'Azur (Subdivision Tinée et Service Développement Durable, Biodiversité et Natura 2000).**

Protocole :

- Intervention avant la période de fructification (max fin juillet).
- Interventions depuis la route ou les berges. Aucune intervention n'aura lieu dans le lit du cours d'eau ou ne nécessite de passer par le cours d'eau ; les individus sont en effet tous suffisamment éloignés du cours d'eau et accessibles.
- Arrachage des buddleias situés à proximité de la route ou des berges du cours d'eau :
 - deux individus situés à proximité du sentier de l'eau seront éliminés à l'aide d'une mini-pelle ;
 - les autres seront arrachés depuis la route à l'aide d'un treuil.
- Tronçonnage des individus situés dans des murets ou des blocs rocheux, au plus près du muret ou du bloc rocheux pour contenir au maximum la régénération de l'arbuste.
- Buddleias broyés sur place après coupe
- Déchets envoyés à la plateforme d'incinération de l'Ariane

Modalités de réalisation :

- Maître d'ouvrage : Métropole Nice Côte d'Azur ; Division Développement Durable, biodiversité et Natura 2000 (Contact : Pauline Chevalier – 04 89 98 15 27)

- Maître d'œuvre : les travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et la subdivision Tinée.

Résultats :

- 30 individus éliminés fin juillet 2016 (début travaux le 26 juillet).
- 4 jours de travail - travaux réalisés par 2 agents communaux et 1 agent NCA (Subdivision Tinée), accompagnement travaux le 1^{er} jour par 2 agents NCA (service biodiversité & Natura 2000)
- élimination de 30 buddléias
- incinération à l'Ariane

Retour d'expérience suite à l'action :

- Opération réalisée un peu tardivement (observation de plants déjà en graines) : privilégier une intervention au plus tard en juin pour éviter de répandre les graines du buddleia lors de l'export
- **Attention : prévoir des bâches plastiques et des poids pour la faire tenir en cas de vent, pour couvrir les produits de coupe !**
- remplir les fiches du CBNMed : sur le site invmed



Illustration 2 : Opération d'élimination du Buddleia de David sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée en juillet 2016, au niveau du pont Saint Antoine (boulevard de la Digue). Le chantier a nécessité 4 jours d'intervention, avec 4 hommes.

Suivi de la reprise des buddleias :

Un suivi de la reprise des buddleias a été effectué le 4 décembre 2018 par la chargée de mission du site Natura 2000.

Au total une trentaine d'individus en reprise ont été totalisés dont 6 gros porteurs de graines, nécessitant un chantier d'intervention au printemps 2019.

Les buddléias ayant été tronçonnés au niveau du pont ne sont pas repartis ; ceux tronçonnés au niveau des murets le long de la Tinée présentent une faible reprise (individus de 30 à 50 cm). En revanche, à proximité immédiate des 3 pieds plantés (en contrebas du pont, sur un replat) et en amont du pont Saint-Antoine (point le plus à gauche sur la carte ci-dessous), une reprise importante est observée.

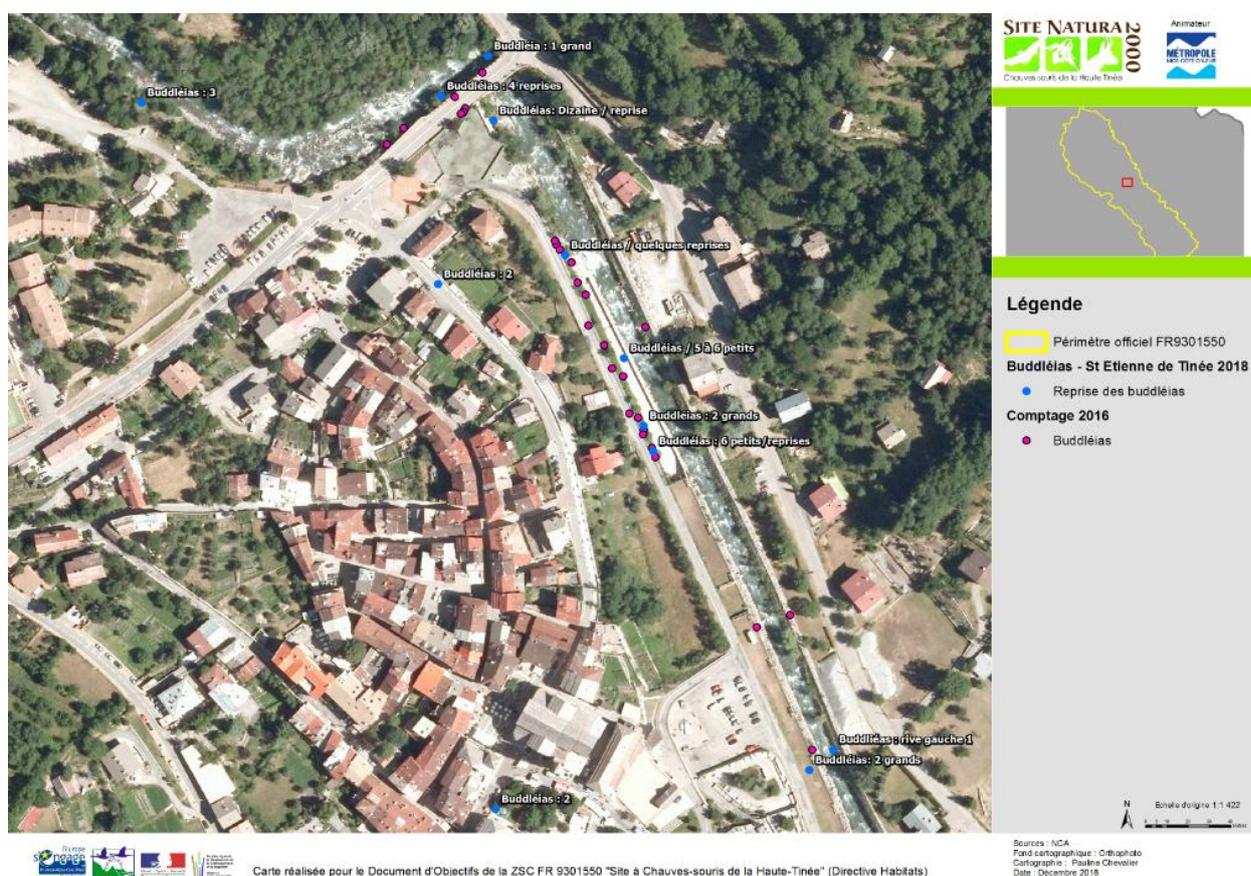


Illustration 3 : localisation des buddleias en 2016 et 2018 au niveau du village de Saint-Etienne-de-Tinée



Illustration 4 : Reprise de buddléias sur le boulevard Napoléon III– Gauche : Individus avec une reprise importante en amont du parking – Droite : Reprise moins importante des individus qui ont été tronçonnés.



Illustration 5 : nombreux nouveaux buddléias en contrebas du pont Saint Antoine, à proximité de la zone où les 3 individus plantés étaient présents.

Comparaison : à gauche 2016/ à droite 2018



Illustration 6 : reprise faible de buddleia deux ans après le tronçonnage au niveau du Pont



Illustration 7 : reprise faible de buddleia deux ans après l'arrachage sur le boulevard Napoléon III